



PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

Le 17 septembre 2023

Monsieur Pierre-Paul Malenfant
Président
Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec

Objet : Contribution écrite sur les États généraux du travail social

Monsieur le Président,

Nous sommes heureux de donner suite à l'invitation lancée au président du Collège des médecins du Québec (Collège), le Dr Mauril Gaudreault, dans le cadre des États généraux du travail social. Nous tenterons par notre contribution écrite d'alimenter les réflexions répertoriées aux quatre fiches thématiques transmises.

La collaboration interprofessionnelle est une valeur fondamentale du Collège car elle permet le meilleur pour le patient et le réseau de la Santé et des Services sociaux (RSSS). Trop souvent, l'apport des travailleurs sociaux est occulté par les enjeux en santé dits physiques et la méconnaissance de leur contribution en soins de proximité demeure encore trop inconnue.

D'entrée de jeu, le Collège souligne donc le rôle fondamental des travailleurs sociaux à titre de professionnels de la santé et des services sociaux. Dans le contexte actuel de réforme du RSSS, notamment avec le projet de loi n° 15 visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace, le rôle des travailleurs sociaux et leur contribution méritent d'être revus et valorisés afin d'optimiser leur apport et de rendre leurs services plus accessibles, dans tous les contextes de soins. Le rôle des travailleurs sociaux est primordial pour faire évoluer les soins de première ligne vers de réels soins de proximité. L'accès à ces soins passe non seulement par l'accès à des services de santé et des services sociaux communautaires au cœur desquels œuvrent les travailleurs sociaux.

Fiche A - La perspective en travail social

La contribution des travailleurs sociaux en matière de changement social se doit d'être valorisée et mieux reconnue. Ils jouent un rôle primordial comme vecteur de changement positif auprès d'une clientèle variée tel qu'en témoigne la fiche A.

Plus spécifiquement, les travailleurs sociaux peuvent contribuer au changement social, notamment en raison de leurs interventions auprès des clientèles diversifiées non privilégiées par le système de santé ou par la société, et ainsi discriminées et marginalisées. Les expériences de discrimination, de racisme ou de traumatisme historique sont d'importants déterminants sociaux de la santé pour certains groupes, comme les peuples autochtones, la

communauté LGBTQ2S+ et les communautés non-blanches, tout autant que toutes les autres formes d'oppression construites socialement tels l'âgisme, le capacitisme, le sexisme, etc. Les travailleurs sociaux sont des acteurs de premier plan pour dénoncer et éliminer les structures d'inégalités de pouvoir, rétablir la justice sociale et l'équité en santé.

Fiche B – Les pratiques en travail social

La fiche B illustre l'importance de reconnaître la valeur ajoutée des interventions des travailleurs sociaux qui contribuent grandement à un meilleur accès aux soins de santé et services sociaux, de même qu'à une amélioration de la santé populationnelle.

Afin de reconnaître la richesse que constitue l'expertise des travailleurs sociaux en matière de santé, il incombe de considérer la santé comme un tout, c'est-à-dire englobant à la fois la santé au sens médical du terme, mais aussi en termes de services sociaux. Dans le même ordre d'idées, il est primordial de s'attaquer aux enjeux d'accès aux soins sous l'angle des services sociaux communautaires et de proximité. Les travailleurs sociaux sont appelés à réaliser des interventions dans les milieux de vie des usagers du RSSS, de même que dans d'autres infrastructures qu'ils fréquentent, par exemple, les établissements scolaires, ce qui leur permet d'y bonifier l'accès à ces soins et services.

Par ailleurs, la santé et le bien-être des individus ne reposent pas uniquement sur le traitement de leurs maladies par des soins de santé. Ils sont également influencés par des « déterminants de la santé » qui incluent des facteurs personnels, sociaux, économiques et environnementaux. Plus particulièrement, les déterminants sociaux de la santé sont au cœur des interventions du travailleur social qui se retrouvent souvent aux premières loges pour intervenir efficacement sur les réalités difficiles auxquelles certaines populations font face. Que ce soit à l'aide d'interventions de proximité, notamment dans les milieux de vie, les milieux scolaires et les milieux sociaux des usagers du RSSS, ou d'interventions en santé publique en prévention et promotion de la santé, il faut reconnaître la valeur ajoutée de leurs contributions sur la santé de la population québécoise et leur allouer la place nécessaire pour leurs actions.

Fiche C – L'organisation des services sociaux au Québec et les politiques publiques dans le domaine social

Plusieurs changements dans l'organisation des services de santé et de services sociaux ont eu lieu dans les dernières années. L'apport des travailleurs sociaux est indispensable à la mise en œuvre de ces changements et des politiques publiques adoptées.

Par exemple, lorsque les personnes âgées désirent demeurer autonomes et vivre à domicile le plus longtemps possible, l'apport des travailleurs sociaux, tout comme celui des proches-aidants, est indispensable. En effet, l'implication des travailleurs sociaux dans la mise en œuvre des mesures prévues à la *Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile, la Loi sur le curateur public et d'autres dispositions en matière de protection des personnes* entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2022 est l'un des meilleurs exemples. Dans le cadre de cette loi, les travailleurs sociaux sont appelés à effectuer des évaluations psychosociales qui permettent notamment d'identifier les forces et facultés résiduelles de personnes inaptes, pour leur permettre d'exercer leurs droits et de conserver une plus grande autonomie au quotidien.

La contribution des travailleurs sociaux en matière de santé et de services sociaux s'inscrit aussi dans la mise en œuvre de plusieurs autres lois ayant trait à la santé. Par exemple, ils contribuent aux demandes d'aide médicale à mourir puisqu'ils sont souvent appelés à offrir un soutien bénéfique aux personnes qui en font la demande, de même qu'à leurs proches dans le cadre d'équipes interdisciplinaires.

Il apparaît que la contribution des travailleurs sociaux, dans la mise en œuvre des lois en matière de santé et de services sociaux, est indispensable au bon fonctionnement de celles-ci et est fort bénéfique pour tous. Ainsi, le Collège estime qu'il est primordial de miser davantage sur la collaboration et l'arrimage interprofessionnel entre les ordres professionnels en santé. Bien qu'une telle collaboration soit installée avec les travailleurs sociaux, nous avons tous avantage à ce qu'elle soit plus étroite pour que les patients et le RSSS puissent en tirer les plus grands bénéfices.

Fiche D – La formation initiale, la formation continue et la recherche en travail social

La formation et le partage des connaissances en travail social sont également essentiels.

À ce sujet, le Collège estime que la collaboration et l'arrimage interprofessionnels passent par la formation en travail social et la formation des autres professionnels en santé et services sociaux. Il y a intérêt à rapprocher la formation de ces professionnels, par exemple, en créant davantage de formations communes pour sensibiliser les divers acteurs du RSSS aux rôles des professionnels appartenant à un autre ordre. Une meilleure compréhension des rôles et apports entraînera une meilleure compréhension des contributions respectives de toutes et tous.

Enfin, nous réitérons l'importance d'aborder la question du déséquilibre entre la santé et les services sociaux. Nous insistons sur le fait que les services sociaux n'ont pas toute l'attention méritée alors qu'ils sont étroitement liés à la santé. Une partie de la solution passe certainement par la reconnaissance de l'apport indispensable des travailleurs sociaux dans le RSSS, lequel se doit d'être mieux connu par tous. Nous appuyons donc toutes les initiatives en ce sens.

Nous souhaitons avoir apporté ici une contribution utile à vos réflexions, et nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.

Le président,



Mauril Gaudreault, M.D.

IT/ND/sal